

RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
N° de demande de dérogation mineure	N° de demande de permis
Travaux en cours ou déjà réalisés <input type="checkbox"/> Oui / N° de permis _____ <input type="checkbox"/> Non	Zone  PIIA <input type="checkbox"/> Oui / N° de demande _____ <input type="checkbox"/> Non
Réception de la demande (demande complète)  Fonctionnaire désigné _____ Date (année/mois/jour) _____	Description

La dérogation mineure est une procédure d'exception établie au règlement U-260 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme. En vertu de ce règlement, le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement.

La dérogation mineure n'est surtout pas : - un incitatif à ne pas respecter les règlements ;  
- une façon de contourner un règlement.

Toutes les dispositions du règlement de zonage U-220 ou du règlement de lotissement U-230 en vigueur peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure à l'exception de celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol. Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage en vigueur, à l'exception de celles où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE	
Nom	Prénom
Téléphone	Adresse
Autre téléphone	

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (à compléter seulement si le requérant est différent que le propriétaire de l'immeuble)	
Nom	Prénom
Téléphone	Adresse
Autre téléphone	

**Note :** Si la demande n'est pas effectuée par le propriétaire au rôle d'évaluation, le requérant doit obtenir un mandat ou une lettre signée de celui-ci vous autorisant à signer ladite demande à sa place. Dans le cas où la propriété aurait été vendue récemment, vous devez accompagner votre demande d'une copie de l'acte ou de promesse de vente.

3. IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ	
N° civique	Voie publique
Cadastre	

4. OBJET DE LA DEMANDE
<input type="checkbox"/> Pour obtenir un permis de lotissement (demande n° _____) <input type="checkbox"/> Pour obtenir un permis de construction (demande n° _____) <input type="checkbox"/> Pour obtenir un permis d'autorisation (demande n° _____) <input type="checkbox"/> Concernant une construction existante ayant déjà fait l'objet d'un permis ou certificat d'autorisation (permis/certificat n° _____)

5. NATURE DE LA DEMANDE (expliquer les éléments du projet qui sont dérogatoires à la réglementation municipale)

6. RAISONS DE LA DEMANDE (expliquer le projet faisant l'objet de la demande de dérogation mineure... utiliser une autre feuille au besoin)
a) Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pouvez vous conformer aux dispositions réglementaires existantes ?

**6. RAISONS DE LA DEMANDE (expliquer le projet faisant l'objet de la demande de dérogation mineure... utiliser une autre feuille au besoin)**

- b) Quels seront les impacts de la dérogation sur les propriétés voisines qui pourront affecter la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ?
  
- c) Quel(s) préjudices l'application stricte du règlement en vigueur vous cause(nt)-t-il(s) ?
  
- d) En quoi ce préjudice est-il suffisamment important pour justifier la dérogation demandée ?
  
- e) Quelles solutions d'aménagement proposez-vous afin de diminuer les impacts de la dérogation mineure demandée ?

**7. RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS REQUIS**

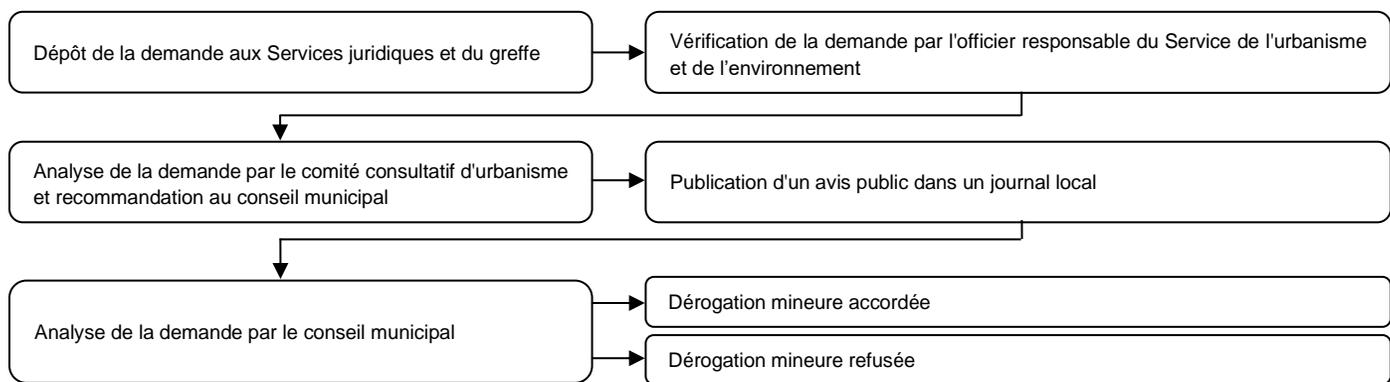
Reçu le	<p><b>Liste de vérification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> le formulaire de demande dûment complété et signé ;</li><li><input type="checkbox"/> une procuration signée du propriétaire, le cas échéant ;</li><li><input type="checkbox"/> un chèque de 750 \$ payé à l'ordre de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (la somme de 250 \$ sera remboursée advenant le retrait de la demande avant la publication des avis publics) ;</li><li><input type="checkbox"/> une description du terrain ou du bâtiment ;</li><li><input type="checkbox"/> des photographies claires et récentes permettant de bien identifier la dérogation demandée ;</li><li><input type="checkbox"/> un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre pour une construction existante illustrant les constructions et aménagements ;</li><li><input type="checkbox"/> un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour une construction projetée ;</li><li><input type="checkbox"/> tout document relatif à une demande antérieure de permis ou certificat.</li></ul> <p>Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre demande.</p>
---------	--

**8. CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE DÉROGATION MINEURE**

- Une dérogation mineure aux règlements de zonage et au règlement de lotissement en vigueur ne peut être accordée que si tous les critères suivants sont respectés conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.2 - articles 145.1 à 145.8) :
- la demande vise une disposition des règlements de zonage ou de lotissement en vigueur pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;
  - les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés ;
  - la dérogation mineure ne concerne ni l'usage et ni la densité d'occupation du sol ;
  - le requérant est dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions des règlements de zonage ou de lotissement en vigueur visées par la demande de dérogation mineure ;
  - l'application des dispositions des règlements de zonage ou de lotissement en vigueur visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
  - dans les cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis ou un certificat pour ces travaux et les a effectués de bonne foi ;
  - la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

**9. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Une fois votre demande complétée, le contenu de la demande est vérifié par l'officier responsable. Le requérant doit lui fournir toute information supplémentaire jugée nécessaire pour la bonne compréhension de la demande. Lorsque le dossier est complet, l'officier responsable transmet la demande de dérogation mineure, avec ou sans commentaires, au comité consultatif d'urbanisme. Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et formule sa recommandation au conseil. Ce dernier rend sa décision au moins 15 jours suivant la parution d'un avis public.



## 10. SIGNATURE

Je, soussigné, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts. Je déclare également avoir pris connaissance des procédures et de la réglementation municipale applicable en vigueur.

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

\_\_\_\_\_  
Date (année/mois/jour)

### Notes importantes

- Si le propriétaire n'est pas signataire de la présente demande, joindre une lettre d'autorisation (procuration) du propriétaire.
- Une demande de dérogation pour le comité consultatif d'urbanisme doit être enregistrée au moins 15 jours avant la tenue de la séance pour être inscrite à l'ordre du jour de cette séance. Rappelons que tous les documents requis doivent être transmis et acceptés pour que la demande soit enregistrée.
- Une demande de dérogation mineure ne constitue pas une demande de permis. Une demande de permis doit aussi être déposée.
- Le présent formulaire vise à accélérer la demande de dérogation mineure et ne constitue en aucun temps une acceptation de celle-ci.

### SUIVI DE LA DEMANDE *(réservé à l'usage de la Municipalité)*

Date du CCU

Date de publication

Date du conseil municipal

Décision

Demande acceptée

Demande refusée (à justifier)